

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU FINISTERE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 séance du 24 septembre 2024

Délibération n°2024-09-078

Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 36	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Décisions modificatives – Budget principal CCPL et budget annexe « Equipôle »

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougourvest, salle Le Pouldu, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
 M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène
 M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
 M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
 M. PHELIPPOT Samuel à M. BRAS Philippe
 Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
 Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

Mme MARTINEAU Gaëlle

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LE FOLL Sylvie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le budget primitif 2024 a été voté le 19 décembre 2023.

Les décisions modificatives présentées concernent le budget principal CCPL et le budget annexe « Equipôle ».

Concernant le budget principal CCPL

Une décision modificative est nécessaire :

- pour couvrir les dépenses supplémentaires d'électricité et de gaz sur le site de la piscine (réouverture du jacuzzi, tarifs du SDEF et consommation sous-évalués, températures extérieures plus basses que les années précédentes, pannes sur installations techniques),
- pour le paiement de dépenses liées à la communication (reportage photographique du territoire, bulletin communautaire, banderoles),
- pour le paiement des charges de nettoyage de locaux occupés par la halte-garderie 1000 Pattes,
- pour la prise en charge du déficit du budget annexe « Equipôle ».

Ces dépenses sont compensées par la perception de rôles supplémentaires au titre de la CFE en avril 2024 en section de fonctionnement et d'une subvention du Conseil Départemental attribuée pour l'extension du siège communautaire en section d'investissement.

Concernant le budget Equipôle

Une décision modificative est nécessaire :

- pour couvrir les dépenses de personnel liées au remplacement d'agents absents et au recrutement d'un agent durant trois mois pour pallier à un surcroît d'activité entre août et octobre 2024,
- pour l'acquisition d'un terrain dans le cadre du développement de l'activité de l'Equipôle.

Décision modificative – Budget principal CCPL				
<u>Section de fonctionnement</u>				
Dépenses				
Chapitre 011	Compte 60612-323		Energie - Electricité	+ 136 000,00 €
Chapitre 011	Compte 6283-4221		Frais de nettoyage des locaux	+ 3 000,00 €
Chapitre 011	Compte 611-022		Contrats de prestations de services	+ 22 620,00 €
Chapitre 011	Compte 6188-022		Autres frais divers	+ 2 550,00 €
Chapitre 011	Compte 6237-022		Publications	+ 4 830,00 €
Chapitre 011	Compte 6238-022		Divers	+ 8 000,00 €
Chapitre 011	Compte 6261-022		Frais d'affranchissement	+ 4 000,00 €
Chapitre 65	Compte 65821-325		Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+ 17 400,00 €
Recettes				
Chapitre 731	Compte 73118-020		Autres contributions directes	+ 198 400,00 €
<u>Section d'investissement</u>				
Dépenses				
Chapitre 27	Compte 27638-325		Autres établissements publics	+ 66 450,00 €
Recettes				
Chapitre 13	Compte 1313-020	Opération 10	Départements	+ 66 450,00 €

Décision modificative – Budget annexe « Equipôle »				
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre 012	Compte 64131-325		Rémunérations	+ 45 000,00 €
Recettes				
Chapitre 013	Compte 6419-325		Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 18 500,00 €
Chapitre 013	Compte 6459-325		Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	+ 9 100,00 €
Chapitre 75	Compte 75822-325		Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	+ 17 400,00 €
Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre 21	Compte 2111-325	Opération 60	Terrains nus	+ 66 450,00 €
Recettes				
Chapitre 16	Compte 1678-325		Autres emprunts et dettes	+ 66 450,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération en date du 19 décembre 2023 ;
Vu la conférence des maires en date du 17 septembre 2024 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte les décisions modificatives du budget principal CCPL 2024 et du budget annexe « Equipôle » 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 25 septembre 2024.

La Secrétaire de séance,
Sylvie LE FOLL.



Le Président,
Henri BILLON.


